

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVI

LÉVIS, NOVEMBRE 1940

No 11

MESSIRE GRAVÉ

Dans la *Gazette de Québec*, 11 février 1802, on pouvait lire sur M. Gravé le bref éloge suivant :

« Jeudi, le 4 du présent mois est décédé à l'âge de 72 ans, Messire Henry François Gravé, Prêtre, Vicaire Général du Diocèse et Supérieur actuel du Séminaire de Québec. Perte sensible et universelle.

« Ce vieillard, partout révérend, sut allier à la plus haute vertu, une gaieté charmante ; à la vivacité, la modération ; au savoir, la modestie. Dévoré de la passion du bien, il s'est consumé à le faire, sans se rechercher ni s'épargner jamais. Son zèle fut brûlant et infatigable, ses talents variés. Il eut à un rare degré celui de diriger les consciences ; à un degré non moins éminent celui de la Prédication. Quelques essais heureux ont prouvé qu'il eût brillé au barreau, comme dans la chaire. Vraiment orateur, il excella dans l'action. Rapide et véhément, il burinait chaque mot dans l'âme de son auditeur. Pendant 48 ans qu'il a vécu dans la Province, il a invariablement mérité la bienveillance publique ; et sans la poursuivre, il l'obtint.

« Enfin, et c'est un des traits les plus marqués, nul ne fut pour son Souverain un sujet plus fidèle, plus dévoué, plus ardent. L'étude fut son élément ; mais il n'a rien tant et si heureusement étudié que de sortir de la vie par une sainte mort. »

Et une semaine plus tard, 18 février, on lisait dans le même journal :

« Jeudi dernier un service solennel fut célébré dans la Cathédrale pour feu M. Gravé, en reconnaissance des bons exemples et des services importants que les fidèles de la paroisse de Québec ont reçus de lui pendant sa longue et édifiante vie. « *Justi autem in perpetuum vivent.* »

BEL ATTACHEMENT DES INDIENS DE PENETANGUI-
SHENE À LA RELIGION CATHOLIQUE ET À LA
LANGUE FRANÇAISE

L'article suivant, publié d'abord dans le « York Freeman » de Toronto, et reproduit dans « Le Canadien » de Québec, à la date du 25 mai 1831, mérite, croyons-nous, d'être relu. Il tire toute sa beauté du fait qu'à cette date, les Indiens de Penetanguishene n'avaient pas de missionnaire résidant parmi eux depuis plus de cinquante ans.

« Haut Canada.

« *Sauvages Hurons.*— Trois chefs et neuf autres sauvages de cette tribu, professant la religion catholique, sont arrivés ici (Toronto) la semaine dernière dans la vue d'avoir un missionnaire pour demeurer au milieu d'eux. Dimanche dernier, ils assistèrent au service divin dans l'église catholique de cette ville, et firent voir beaucoup de ferveur et de vraie piété. Pendant l'office, ils chantèrent plusieurs de leurs hymnes sacrées, et leurs voix étaient en parfaite unisson entre elles, et donnaient à leurs chants une solennité qui élevait l'âme . . . Il paraît que dans le voisinage de Penetanguichine il y en a cinq cents qui professent la même foi. Ce furent les Jésuites qui, il y a une couple de siècles, implantèrent dans l'esprit de leurs ancêtres les dogmes du Christianisme ; ce corps auguste a fait pour la cause du christianisme plus qu'aucun corps au monde, et n'en a été récompensé que par des calomnies et des injures. Ces pauvres gens ont été depuis privés d'un pasteur religieux, et cependant ils connaissent encore les principaux traits du christianisme, qui se sont transmis chez eux de père en fils. Entendant dire que le chef spirituel de l'Église demeurait à Rome, ils ont demandé s'il pouvaient y aller par terre, ou dans leurs canots, et si le Grand Père ne pensait pas que les hommes *rouges* eussent une âme aussi bien que les blancs. Nous pensons qu'il est du devoir des Évêques de Kingston et de Québec de prendre des mesures nécessaires pour placer un missionnaire vigilant au milieu d'un peuple si avancé dans la civilisation, et en si bonne voie de perfectionnements ultérieurs. La plupart entendent le français, tout missionnaire qui pourrait parler cette langue pourra leur être immé-

diatement utile, et les blancs les ayant éloignés de leurs terrains de chasse, et souillé leur innocence naturelle par leur commerce avec eux, et leur ayant communiqué leur vices, il est grandement temps que nous leur fassions réparation, en leur donnant les moyens de devenir civilisés et en leur enseignant la religion et les vertus chrétiennes. Il y a quelque chose de si grand, de si humain, de si généreux dans le caractère des naturels de l'Amérique Septentrionale dans leur état sauvage, qu'en les envisageant nous nous imaginons avoir devant nous le plus bel ouvrage du Créateur : un honnête homme ; aussi nous intéressons-nous vivement en leur faveur. »

LA PREMIÈRE ÉDITION DU *DEVOIR DU CHÉTIEN*

Le *Devoir du Chrétien* ! Ce petit livre rappelle des souvenirs touchants à ceux qui dépassent soixante ans. Le *Devoir du chrétien* était le livre de lecture dans nos petites écoles il y a cinquante ans et plus. Que de Canadiens ont appris à lire dans ce livre ! La première édition canadienne du *Devoir du chrétien* parut en 1844, et ce livre fut tout de suite adopté comme livre de lecture dans nos écoles. Sait-on que le *Devoir du chrétien* fut l'occasion d'un débat animé il y a plus d'un demi-siècle . . . C'est M. Boucher de La Bruère, ancien surintendant de l'Instruction Publique, qui raconte l'incident : « Le Conseil avait inscrit sur la liste des livres approuvés, comme livre de lecture, *Le Devoir du chrétien*. On sait que d'après la loi scolaire, le curé ou le prêtre desservant de l'église paroissiale catholique fait le choix des livres destinés à l'instruction religieuse et à la morale, pour l'usage des élèves appartenant à sa croyance religieuse, et que le comité protestant possède les mêmes attributs ou pouvoirs en ce qui concerne les élèves protestants. Or, M. J. H. Graham croyant voir dans l'approbation donnée au *Devoir du Chrétien* une infraction à la loi, porta plainte au gouverneur général, en prétendant que cette loi défendait au Conseil d'admettre l'usage de livre traitant de morale et de religion. La plainte de M. Graham fut transmise au Conseil de l'Instruction Publique qui la rejeta, en s'appuyant sur les considérations imprégnées d'un grand sens chrétien. Le Conseil profita

de l'occasion pour affirmer le principe qu'un livre de lecture ou même d'histoire et de géographie doit contenir « un enseignement général et pratique des connaissances nécessaires à l'homme à quelque croyance religieuse qu'il appartienne pour bien remplir ses devoirs envers Dieu et envers la société. » (Boucher de la Bruère, *le Conseil de l'Instruction Publique*).

UNE SERVANTE D'AUTREFOIS

C'est madame C.-E. Casgrain, dans ses *Mémoires de famille*, qui nous parle de ce *rara avis*. Les *Mémoires* de Madame Casgrain s'adressaient à ses enfants. « Léocadie Anctil dite Saint-Jean, leur disait-elle, entrée chez nous en 1834, s'est rendue tellement utile que je l'ai toujours considérée comme nécessaire à la bonne tenue de ma maison . . . Ce fut pour s'approcher de l'église que Léocadie est venue chez nous. Je n'en dirai pas plus, mes enfants, vous la connaissez tous ; vous savez quelle est de beaucoup au-dessus de la position à laquelle elle a voulu s'assujettir ; qu'elle est, pour ainsi dire, l'expression même de l'ordre et de l'économie ; que, sans elle, je puis le dire, je ne sais pas comment il m'eût été possible de soutenir convenablement l'état de ma maison. Telle était la confiance que votre père reposait en elle, qu'il disait que si Léocadie devenait incapable de marcher, il la ferait asseoir, dans un fauteuil, dans la cuisine, où sa présence seule maintiendrait le bon ordre. J'espère que vous continuerez d'avoir pour elle les mêmes sentiments, car, maintenant, quoi qu'il arrive, elle ne saurait faire autrement que de les mériter toujours ».

RÉPONSE

Les vingt et une républiques américaines (XLVI, p. 217).— On parle souvent des vingt et une républiques américaines sans les nommer. Les voici : États-Unis, Cuba, Haïti, Saint-Domingue, Mexique, Guatemala, Honduras, Salvador, Nicaragua, Costa-Rica, Panama, Ecuador, Venezuela, Colombie, Pérou, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay, Argentine, Chili.

REX.

« LA PAROISSE DE VINGT-NEUF »

Au mois de janvier 1703, décédait à Montréal, Jeanne, « servante des pauvres à l'hôpital des religieuses ». La défunte, d'après l'acte, aurait eu trente-deux ans et elle était fille des défunts Jean *Gladus* et Marie *Langlois*, en leur vivant domiciliés au Cap de la Madeleine.

Six ans plus tard, une sœur de Jeanne trouve mari à Montréal et un passage du registre de l'état civil attire l'attention.

Le dixième jour de février, en l'an 1709, Jean Menguy (ou Mainguy) dit La Chaussée, caporal de la compagnie de M. de La Mothe fait bénir son union avec demoiselle Marie *Gladus*. Suivant la coutume, l'officiant, l'abbé Yves Priat, consigne l'origine des époux. Le marié est fils de Guillaume Menguy et de Julienne Laquitte de la paroisse de Guiliac, évêché de Saint-Mâlo. Rien d'étrange jusque là, c'est au sujet de l'épousée que le renseignement déconcerte, car elle est dite : « fille de Jean *Gladus* et de Marie *Anglois* de la PAROISSE DE VINGT-NEUF, demeurante à présent à Montréal ».

Comment l'abbé Priat a-t-il pu écrire très lisiblement, dans le double registre, *paroisse de vingt-neuf*?... Était-ce le nom déformé d'une localité d'Amérique, d'Europe ou d'Asie ?

A ce sujet, il y a longtemps, un descendant de Jean *Gladus*, nous disait « que son ancêtre avait dû être marié et être père de famille hors du Canada. A preuve, Mgr Tanguay n'a pu indiquer le lieu de son mariage, non plus que le lieu de naissance de ses enfants. En fait, il n'a donné que la date approximative de leur venue au monde » (1). Et notre informateur se demandait si son ancêtre était d'origine française. Au 17^e et au 18^e siècle, on a écrit *Gladus*, *Gladius*, *Glaudus*(2) et *Gladouce*(3), évidemment parce que les enfants du colon prononçaient la syllabe *us* finale de leur patronyme, *iouce* ou *ouce*, soit parce qu'ils avaient été élevés en pays anglais, soit parce que leur mère était de

(1) TANGUAY, I, 271 & IV, 300.

(2) TANGUAY, IV, 300.

(3) Registre de Notre-Dame de Montréal, 6 octobre 1687.

langue anglaise(4), « en tout cas, ajoutait-il, le véritable nom du père devait être *Gladius*. Or ce mot étant latin, pouvait-il avoir été porté par un Français ? »...

Malheureusement, continuait notre ami, « je n'ai pu trouver quand Jean Gladus avait demeuré au Cap de la Madeleine. Cette seigneurie a été habitée dès 1652, il y a eu une église et des missionnaires, cependant il n'y a aucun registre avant novembre 1673, sinon plus tard. Un généalogiste d'autrefois, F.-L. Désaulniers, était d'opinion qu'ils avaient été perdus tout comme ceux de la paroisse de Champlain tenus avant 1679.

N'étant pas en état de décider, nous avons fait appel aux chercheurs et trois d'entre eux nous ont signalé un document qui met au rancart, partie du moins, de la problématique hypothèse de notre défunt ami. Dans le greffe du notaire Jacques La Touche, qui a exercé sa profession à Champlain et au Cap de la Madeleine et dont les minutes sont conservées dans les archives judiciaires des Trois-Rivières, à la date du 26 octobre 1665, se trouve le contrat de mariage de Jean, fils de François Gladus et de Claude Baudry de la paroisse de St-Léger, ville de Cognac, et Marie, fille de Pierre Langlois et de Jeanne Théoret de St-Hilaire Chartres, en Beauce(5).

Voici donc établi que *les deux époux étaient français*, qu'ils ont dû être mariés soit en la seigneurie du Cap de la Madeleine, soit en celle de Champlain et que c'est là aussi que naquirent leurs sept rejetons entre 1666 et 1679(6).

Alors comment expliquer la prononciation bizarre du patronyme du colon ? Comment surtout expliquer le nom « paroisse de vingt-neuf », dans l'acte rédigé par l'abbé Priat ?

A ce problème, une dame généalogiste a offert une solution. La mariée devait avoir 29 ans et l'officiant par pure distraction, a inscrit l'âge là où il aurait dû inscrire le lieu de naissance, ce qui est possible, car les mots « paroisse de vingt-neuf » se trouvent dans la ligne au-dessus des mots *âgée de vingt ans*, (suivis d'un blanc).

(4) TANGUAY, I, 271 & IV, 300 la nomme « Anglaise ». Dans un acte du 1er décembre 1715, on lit « Anglesse ».

(5) Quand l'érudit J-Edmond Roy publia sa précieuse *Histoire du notariat* on ne connaissait, du notaire Latouche qu'un acte de 1666 et quelques-uns de 1668. Un classement subséquent a permis d'en exhumer plusieurs autres.

(6) Les époux Gladu ont certainement demeuré à Champlain, car c'est là que leur fils Laurent, âgé de trois ans fut inhumé le 6 décembre 1680.

Une dernière trouvaille confirme la solution offerte ci-haut. A son décès, le 29 décembre 1745, à Saint-Laurent, près Montréal, Marie Gladus, épouse du bedeau Jean Main-guy, est dite âgée de 66 ans. La défunte était donc née en 1679 et elle aurait eu 29 ans accomplis, lors de son mariage.

Bien que les registres de l'état civil, en notre province, soient généralement bien tenus, on ne peut éviter d'y cueillir, ici et là des erreurs, des méprises parfois curieuses, toute fois celle que nous relevons en cet article nous paraît être unique.

E.-Z. MASSICOTTE.

RÉPONSE

Les préfets de comté (XLVI, p. 273).—La charge de *préfet de comté*, du moins le titre, apparaît au Canada en 1840. Cette année-là, le Conseil Spécial, qui tenait alors lieu de gouvernement, divisa le Bas-Canada en vingt districts et créa un mode d'administration municipale avec les officiers suivants : un *warden* (préfet), un greffier et un trésorier nommés par le gouverneur, des conseillers et autres élus par les habitants. Mal accueilli, ce système fut à peine établi.

En 1845 le parlement des Deux-Canadas créa des corporations de *paroisse* et de *canton* avec un conseil de sept membres élus par le peuple ; le conseil devait élire un président appelé *maire*. Les corporations furent remplacées en 1847 par des municipalités de *comté*, dont les officiers étaient des conseillers élus par les habitants des cantons ; le président, choisi encore par les conseillers, s'appelait *maire*.

Le premier juillet 1855, le gouvernement rétablit le système des municipalités de paroisse ou de canton, tout en conservant le conseil de comté avec certaines attributions. Celui-ci était formé de tous les maires des diverses municipalités du comté, avec l'un d'eux comme président sous le titre de *préfet* du comté. C'est le mode qui existe encore.

Avec mes respectueuses salutations,

Victor TREMBLAY, ptre.

PUBLICATION CONCERNANT LE COLLÈGE DE
SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE

Catalogue des Anciens, 1867

Catalogue des Anciens, 1927

N.-E. Dionne : *Vie de C.-F. Painchaud, prêtre, curé, fondateur du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière*. Québec — Léger Brousseau, 1894 — in 8 — 440 pp.

Abbé Wilfrid Lebon : *Fêtes et Souvenirs*, 12 et 13 juin 1918 Québec — L'Action Sociale, 1918 — in 8 — 307 pp.

Abbé Alph. Têtu : *Fêtes du Centenaire 1827-1927*. Québec — L'Action Sociale, 1927 — in 12 — 260 pp.

M. C.-F. Painchaud, fondateur du Collège de Sainte-Anne — *Fêtes à l'occasion de la translation de ses restes mortels de L'Île-aux-Grues à Sainte-Anne*, les 21, 22 et 23 juin 1891. Québec — Léger Brousseau, 1891 — in 12 — 192 pp.

Noces d'or de M. le Grand Vicaire Ch.- Ed. Poiré. Sainte-Anne de la Pocatière — Firmin-H. Proulx, 1883 — in 12 — 110 pp.

Eloge de Messire C.-F. Painchaud, fondateur du Collège de Sainte-Anne, par Charles Bacon, élève de philosophie. Sainte Anne de la Pocatière — Firmin-H. Proulx, éditeur, 1863.

Inauguration solennelle de l'orgue donné à la chapelle par les anciens élèves, 3 et 4 mars 1886 — in 16 — 55 pp.

Le Cinquantenaire de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, les 20 et 21 décembre 1909. Québec — Dus-sault et Proulx, 1910 — in 8 — 104 pp.

Annuaire du Collège Sainte-Anne de la Pocatière, chaque année, depuis 1887.

Chs. BOURQUE, Ptre.

RÉPONSE

Le plus grand lac de la province de Québec (XLVI, p. 192). — Le plus grand lac de la province de Québec n'est-il pas le lac Mistassini ? Ce mot signifie « Gros Rocher ». Connu aussi sous le nom de « Lac des Baies ». Il paraît sur la carte de Charlevoix, de 1744 comme « Lac des Mistassins ». On a dit ce lac profond et aussi grand que le lac Ontario. (Rapport du Ministère des Travaux-Publics, 1867 à 1882).

REX.

LA TRADUCTION DES ANCIENS CANADIENS

La première traduction anglaise des *Anciens Canadiens* de M. de Gaspé fut publiée à Québec dès 1864 par les éditeurs G. et G.-E. Desbarats sous le titre *The Canadians of old*. L'auteur de cette traduction, madame Georgiana M. Pennée, n'avait pas fait ce travail par esprit de lucre. Loin de là.

Née en Angleterre, madame Pennée, née Georgiana Ward, s'était converti au catholicisme en même temps que le célèbre docteur Ward, contemporain à l'université d'Oxford du cardinal Newman. Pour des raisons de famille, madame Pennée passa au Canada où elle vécut jusqu'à sa mort.

Très instruite, catholique fervente, madame Pennée étudia notre histoire et se prit d'admiration pour notre peuple. C'est pour faire connaître les mœurs et les coutumes des anciens Canadiens que madame Pennée traduisit le roman de M. de Gaspé. Elle voulait faire bénéficier ceux qui ne lisent pas le français, de ces fortes pages.

Madame Pennée traduisit aussi en anglais le *Voyage au pays de Tadoussac* de J.-Edmond Roy. Nous lui devons pareillement, dans le domaine religieux, des traductions de plusieurs ouvrages et opuscules de piété, entr'autres le *Manuel de la piété envers sainte Anne* du Père de Saint-Omer, le *Recueil des plus belles prières de saint Alphonse*, etc, etc. Cette fervente chrétienne avait une dévotion particulière envers sainte Anne et elle voulut être une bienfaitrice insigne de la première basilique de Sainte-Anne de Beaupré.

Madame Pennée décéda à Québec le 24 février 1896. Les *Annales de la Bonne Sainte-Anne* qui avaient si souvent bénéficié de son intelligente collaboration disaient de cette femme distinguée :

« Ce n'est pas une femme ordinaire que cette vaillante chrétienne que le Souverain Juge vient d'appeler à sa récompense. Ceux qui ont eu l'avantage de la connaître intimement savent que les épreuves les plus cruelles et presque incessantes ont été son partage, depuis surtout qu'elle eut le bonheur d'embrasser la vraie foi. Mais Dieu lui avait donné une âme courageuse, et, la grâce aidant, cette femme

forte resta toujours ferme, résignée et fervente comme une néophyte jusqu'à son dernier soupir ».

Les connaisseurs s'accordent à déclarer que la traduction des *Anciens Canadiens* est très fidèle. Elle a su exprimer la pensée et le texte de M. de Gaspé dans un anglais agréable et de belle tenue.

LES PREMIÈRES ÉCOLES DE LAITERIE

Nous détachons cette nomenclature de nos premières écoles de laiterie d'un discours prononcé le 22 octobre 1931 par M. Elie Bourbeau, directeur de l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe. La première école de laiterie de la province de Québec fut ouverte à Sainte-Marie de la Beauce, en 1882. Elle portait le nom de Laiterie-École et était sous la direction de M. S.-M. Barré. Elle recevait quatre élèves annuellement et leur fournissait la pension gratuitement. En 1884, Louiseville, dans le comté de Maskinongé, voyait à son tour la naissance d'une école de laiterie. On y enseignait la fabrication du beurre et du fromage. La même année 1884, on fondait la Beurrerie-École de Laiterie, dans le comté de Chicoutimi. Ces trois écoles recevaient une petite subvention du gouvernement. Encore en 1884, s'ouvrait l'École de laiterie de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, fondée par la Société d'industrie laitière. Elle fut remplacée un peu plus tard par l'École pratique de Saint-Hugues, comté de Bagot. En 1892, la Société d'industrie laitière organisait une école volante de laiterie. Elle visita vingt-six localités dans la même saison, Les cours à chaque endroit duraient cinq jours. Enfin, en 1893, la Société d'industrie laitière qui avait déjà tant de belles initiatives à son crédit fondait l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe. Cette fondation devait être à la fois une école et une station expérimentale. Mise sous la direction du professeur James W. Robertson, qui devint commissaire de laiterie du gouvernement du Canada, elle eut comme premier surintendant M. J.-D. Leclair qui en fut l'âme dirigeante pendant bon nombre d'années. L'École de laiterie de Saint-Hyacinthe, devenue institution gouvernementale, a aujourd'hui une réputation qui s'étend bien en dehors des limites du pays.

LA CHANSON DES GUIGNOLEUX OU IGNOLEUX

Le docteur Joseph-Charles Taché, dans son précieux ouvrage *Forestiers et voyageurs*, nous a conservé la chanson que les Guignoleux chantaient dans leur tournée du dernier jour de l'année, sous le régime français. Cette chanson, oubliée pendant près d'un demi-siècle, a été ressuscitée par les Voyageurs de Commerce lorsqu'ils ont rétabli la belle et charitable coutume de la Guignolée. Ils chantaient :

Bonjour, le maître et la maîtresse
Et tous les gens de la maison,
Nous avons fait une promesse
De v'nir vous voir une fois l'an,
Une fois l'an ce n'est pas grand'chose
Qu'un petit morceau de chignée.
Un petit morceau de chignée,
Si vous voulez,
Si vous voulez rien nous donner,
Dites nous-lé,
Nous prendrons la fille aînée,
Nous y ferons chauffer les pieds !
La Ignolée ! La Ignolée !
Pour mettre du lard dans ma poche !
Nous ne demandons pas grand'chose
Pour l'arrivée.
Vingt-cinq ou trente pieds de chignée,
Si vous voulez.
Nous sommes cinq ou six bons drôles,
Et si notre chant n'vous plaît pas
Nous ferons du feu dans les bois,
Étant à l'ombre,
On entendra chanter l'coucou
Et la Coulombe !

Le christianisme avait accepté la coutume druidique en la sanctifiant par la charité, comme il avait laissé subsister les *menhirs* en les couronnant d'une croix. Il est probable que ces vers étranges,

Nous prendrons la fille aînée,
Nous y ferons chauffer les pieds !
sont un reste d'allusions aux sacrifices humains de l'ancien culte gaulois. Cela rappelle le chant de Velléda dans les *Martyrs de Châteaubriand* : — « Teutalès veut du sang..... au premier jour du siècle... Il a parlé dans le chêne des druides ! » (*Forestiers et Voyageurs*, par J. C. Taché, p. 11).

UNE CHANSON DU DR. BARDY

En faisant l'inventaire d'une succession que je suis à régler, j'ai fait la découverte d'une chanson autographe du Dr. Pierre-Martial Bardy, écrite à Boucherville en 1825 à l'occasion du départ de son ami, le Dr. J. D. Nelson, et chantée par les convives d'un dîner d'adieu offert au voyageur.

Cette chanson m'a semblé tellement caractéristique des coutumes de nos ancêtres, à une époque où l'on savait encore se distraire de façon intelligente, au lieu de ne songer qu'à l'automobile, au hockey ou au cinéma, seules distractions à la mode de nos jours, que j'ai cru devoir la fixer dans les pages du *Bulletin des Recherches Historiques* avec quelques indications sur les principaux personnages en cause.

Le village fondé par Pierre Boucher dans sa seigneurie de Boucherville était depuis longtemps recherché par les intellectuels et, suivant le témoignage cité par le Père Lalande (1) : « Quand nous voulions avoir une soirée agréable et très aristocratique, nous allions à Boucherville ».

Pierre-Martial Bardy naquit à Québec en 1797 et fut admis au doctorat de médecine à Montréal en 1819. Il s'établit à Boucherville et, pour ne pas rester inactif au milieu de ses nombreux confrères, il ouvrit une école d'enseignement classique où il distribuait en prix des ouvrages ornés de belles gravures et accordait à ses élèves des « bons points » libellés comme suit : *Ego, infra scriptus, testor hujus pignoris diligentiae Latorem, benè et sinè mendis Pensum suum*

(1) Cf. *Une vieille seigneurie : Boucherville* (page 200).

confecisse. P. M. BARDY, Latinae Gallicaeque linguae Professor. Apud Sanctissimam Familiam, vulgo Boucherville. (2) Élu député du comté de Rouville en 1834, il remplit plusieurs charges de confiance et fut s'établir à Québec où il fonda la Société Saint Jean-Baptiste de cette ville, de concert avec le journaliste Aubin en 1842 ; il en fut le premier président et mourut après avoir rempli une longue et honorable carrière, à Québec, en 1869.

John Dies Nelson, héros de cette fête, était également médecin. Né à Sorel, le 30 mars 1798 du mariage de William Nelson, maître d'école établi dans cette ville par la fameuse Institution Royale, avec Jane Dies (dont naquirent aussi Robert Nelson et Wolfred Nelson, célèbres par leurs activités dans les insurrections de 1837 et 1838) ; il se noya à Boucherville à l'âge de 34 ans. Il avait épousé Marie Léocadie Boucher qui lui survécut et se remaria avec Alfred Larocque en troisièmes noces.

Dans la chanson de Bardy, chacun des convives était appelé à chanter son couplet suivi d'un refrain. Il y en avait même un pour le héros de la fête, appelé *trezième* à y répondre (on n'était pas superstitieux) et l'auteur en adressa copie à son ami le surlendemain avec un *Envoi* rédigé dans le même esprit. Il y a lieu de croire que les enseignements linguistiques du professeur Bardy valaient mieux que son art poétique.

COUPLETS AU DOCTEUR J. D. NELSON

Par un ami, au sujet de son départ, et chantés alternativement par les personnes suivantes selon leurs numéros, le 3 Novembre 1825 à un petit souper donné par l'auteur.

(Sur l'air : *Partant pour la Syrie* :)

Madame Bardy

No. 1

Le plaisir ineffable
Que j'éprouve aujourd'hui,
De t'avoir à ma table
Est pour moi d'un grand prix :

(2) Je dois à l'obligeance de M. Montarville Boucher de La Bruère communication d'un de ces bons points et plusieurs autres renseignements sur les familles de Boucherville. Voir aussi la monographie *Le Dr Pierre Martial Bardy* publiée par l'abbé F.-X. Burque en 1907.

Mais ton départ m'afflige
Et déchire mon cœur
Qui sans cesse s'oblige } bis.
A vouloir ton bonheur

Major Weilbrenner

No. 2

Tu quittes Boucherville
Pour notre déplaisir ;
Que dans une autre ville
Tu trouves du plaisir :
Mais ton départ etc.

Madame Weilbrenner

No. 3

Je défends aux nuages
D'obscurcir ton chemin ;
Et j'ordonne aux orages
De s'éloigner grand train :
Mais ton départ etc.

Colonel De Labrière

No. 4

C'est un plaisir sensible
De t'avoir près de soi ;
Il me serait pénible
De vivre loin de toi :
Mais ton départ etc.

Madame Lacoste

No. 5

Assis dessus l'herbette
Mon aimable Berger,
Me nomma Bergerette
Sous l'orme du verger :
Mais ton départ etc.

Dme Weilbrenner

No. 6

Que de la Providence
Tu ressentes les soins ;
Que par sa bienfaisance
Elle offre tes besoins :
Mais ton départ etc.

Mlle DeGrosbois

No. 7

Tu m'appelles ta Reine
Je t'appelle mon Roi ;
Si j'étais Souveraine
Tu vivrais avec moi :
Mais ton départ etc.

Mr Lacoste N.P.

No. 8

Qu'un pilote fidèle
Par le plus heureux sort,
Conduise ta nacelle
Pour qu'elle arrive au port :
Mais ton départ etc.

Madame De Labruère

No. 9

Comme il faut que je chante
Que te dire à mon tour ;
Qu'il n'est rien qui m'enchanté
Plus que ton prompt retour :
Mais ton départ etc.

Mr Eus. Bardy

No. 10

Tu feras disparaître
Le plaisir pour nous tous ;
Pour le faire renaître
Reviens donc parmi nous :
Mais ton départ etc.

Mlle Bardy

No. 11

Trêve de toutes peines
Pour t'exprimer mes vœux ;
Sur des rives lointaines
Sois donc toujours heureux :
Mais ton départ etc.

Mr P. M. Bardy
(l'auteur)

No. 12

Quand ton âme saisie
Du plus mortel effroi,
Regrettera la vie
Cher ami, pense à moi :
Mais ton départ etc.

Dr. J. D. Nelson
(le voyageur)

No. 13

S'il m'est désagréable
De quitter mes amis ;
Qu'une amitié durable
Toujours nous rende unis :
Que ce départ m'afflige
Et déchire mon cœur
Puisque chacun s'oblige } bis.
A vouloir mon bonheur.

Boucherville 5/9bre 1825.

(ENVOI)

— 1 —

Reçois cette copie
De mes vrais sentiments ;
Pendant toute ma vie
Ils seront très constans :
Si jamais je t'oublie
Je veux qu'à mon palais,
Cette langue affaiblie } bis.
S'attache à jamais

— 2 —

Rien ne plait d'avantage
Que de pouvoir prouver,
Qu'on ressent l'avantage
De toujours t'estimer :
Et se faire connaître
Pour ton fidèle ami
C'est ce qu'ose promettre } bis.
Pierre Martial Bardy.

N'avons-nous pas ici un excellent exemple de la vie simple, mais combien charmante de nos ancêtres ? Un médecin estimé de ses concitoyens quitte le village où il s'était établi pour aller tenter fortune ailleurs ; on se réunit autour d'une table hospitalière et chacun des invités lui chante à tour de rôle un couplet de circonstance dont tout le groupe reprend le refrain en chœur.

De nos jours, le programme serait plus compliqué : on formerait un comité, on prélèverait des souscriptions, on louerait une salle de réunion, on préparerait des *cocktails*, on boirait du *scotch and soda* en abondance, et on ferait des discours ! des discours !! et encore des discours !!!

Laquelle de ces deux méthodes est la meilleure ?

VICTOR MORIN

RÉPONSE

La longueur du Saint-Laurent (XLVI, p. 192). — La longueur totale du Saint-Laurent : De Fort William à Belle-Isle, 2,117.2 milles. De Fort William au Cap Race, Terre-neuve, 2,209.2. L'annuaire des marées du Chenal maritime du S. Laurent divise cette distance comme suit : De Fort William (Ontario) à Montréal, 1,222.8 milles ; de Montréal à Québec 160.4 ; de Québec à Belle-Isle 734 ; de Québec au Cap Race, 826.

REX.

QUESTIONS

Nous avons dans la province de Québec des familles Carrier et des familles Carrière. Ont-elles la même origine ?

C. H. C.

Dans le registre paroissial de Verchères, le 22 décembre 1760, un acte de baptême est signé par « fr Théodore La houpe-lière, Recollet ».

N'ayant pu trouver ce nom dans aucun répertoire ou dictionnaire du clergé, voudrait-on me renseigner sur ce religieux ?

P. de J. M.

LES FILLES VENUES AU CANADA DE 1654 à 1657

Ce fut tout un émoi dans Québec lorsque, le 14 juillet 1654, le navire « La Fortune » du port de Nantes mouilla dans la rade. L'année précédente Villemarie avait reçu son contingent de filles à marier, c'était cette fois le tour de la capitale. Et on disait le groupe formé par la reine-mère Anne d'Autriche de jeunes personnes issues des meilleures familles et d'une excellente éducation. Le P. Lejeune, supérieur des Jésuites, crut l'événement assez d'importance pour le signaler dans les « Relations ». « La Reyne, écrit-il, (1) ayant de la tendresse pour la conversion des sauvages et de l'affection pour l'établissement de la Colonie Française en ce nouveau monde, y envoya ce printemps dernier (1654) quelque nombre de filles fort honnestes(2) tirées de maisons d'honneur. On n'en reçoit point d'autres dans cette nouvelle peuplade. Je scay d'assurance que dix-huict ans se sont écoulés sans que le Maistre des hautes œuvres qui estoit de ce pays-là ait fait aucun acte de son métier, sinon sur deux vilaines que l'on bannit après avoir esté publiquement fustigées. Tant que ceux qui tiennent le timon deffendront aux vaisseaux d'amener de ces marchandises de contrebande ; tant qu'ils s'opposeront au vice et feront régner la vertu, cette colonie fleurira et sera bénite de la main du Très haut ».

La petite troupe exécuta sa randonnée sous la direction d'une pieuse veuve et de la Mère Marie-Renée Boulic de la Nativité, hospitalière de Quimper en Bretagne, alors âgée de 24 ans. La Mère Juchereau nous les présente toutes deux dans les « Annales de l'Hôtel-Dieu »(3) : « La Mère de la Nativité . . . fut même comme la conductrice de plusieurs demoiselles(4) que la reine envoyait en ce pays. Une fort honnête veuve de cette troupe lui servait de compagne. Cette bonne dame entra chez nous dans la pensée de se faire religieuse, mais elle fut obligée de s'en retourner en France la même année, l'air du pays étant tout à fait contraire à sa santé ».

(1) « Relations des Jésuites », édit. Thwaites, t. 51, p. 185-186.

(2) Honnête signifiait : poli, de bonne éducation.

(3) Edition de 1939, p. 88.

(4) Demoiselle s'appliquait d'ordinaire au XVII^{ème} siècle aux filles de la noblesse.

A lire ces témoignages on devrait, il nous semble, être tout à fait rassuré sur la respectabilité des jeunes filles dont la reine fit choix pour notre pays en 1654. Un auteur qui excelle à dénicher les potins et à monter en épingle les petits scandales y a surpris cependant autre chose. Le terme « maisons d'honneur » « l'inquiète et il n'est pas loin de le traduire par maisons de déshonneur ». Son raisonnement au reste mérite d'être cité⁽⁵⁾ : « Ailleurs (dans les Relations) nous apprenons que les filles envoyées par la Reine, en 1654, avaient été « tirées des maisons d'honneur ». Qu'il est donc difficile de pouvoir s'accorder sur la valeur exacte des mots ! Ce « maison d'honneur » nous inquiète. Cette expression rend un son qui ressemble un peu trop à celui de « lieu d'honneur ». On sait ce que Mme de Sévigné entendait par là et dans quel sens elle employait ce terme pour raconter une frasque du marquis, son fils, dont elle n'était pas particulièrement fière. On se demandera ce que l'honneur vient faire là-dedans. Mais il ne faut s'étonner de rien. N'appelaient-on pas, au XVII^e siècle, femmes du monde, celles qui précisément n'en seraient pas pour nous, les femmes du demi-monde, au sens le plus large du vocable ? Tout change, tout est relatif ».

Et voilà comment l'on sème la suspicion, comment les légendes s'accréditent. Oui ou non le P. Lejeune a-t-il prétendu que la reine nous avait expédié des filles débauchées ? Tout son texte tend à établir le contraire. « On n'en reçoit point d'autre, affirme le R. Père, dans cette nouvelle peuplade. Pas d'autres que des filles tarées ? Allons donc ! Au surplus, toute la dissertation de M. de Bonnault croule par la base. Il ne s'agit pas de savoir ce que l'on peut faire dire à l'expression « maison d'honneur », mais quel sens l'auteur des Relations lui a donné. Or, — et tout le contexte l'établit, — ce sens est incontestablement « maison où règne la vertu ».

L'examen des mariages contractés en 1654 nous révèle, chez les épouses, de beaux noms et, chez les époux, des personnages recommandables tant par leur état de fortune que par leur honorabilité.

Du 31 août 1654 au 29 mars 1655, soit depuis l'ouverture de la navigation en 1654 jusqu'à l'arrivée des premières

(5) Claude de Bonnault, dans *B. R. H.*, 1932, p. 338.

voiles, l'année suivante, nos archives mentionnent 20 mariages. Neuf de ces unions contractées à Montréal ou avec des colons de cet endroit le furent, croyons-nous, par des jeunes personnes amenées par Marguerite Bourgeois en 1653. L'abbé Faillon, ne trouvant aucune mention de filles arrivées à Villemarie en 1654, a déjà proposé cette hypothèse (6).

Elle se trouve confirmée par le relevé minutieux de la recrue de 1653 fait par un spécialiste des choses montréalaises, M. E.-Z. Massicotte. Son étude, parue dans « Archives de Québec », 1921-1922, se termine ainsi : (7) « Ces 7 personnes : une femme mariée (Perrine Mousnier), deux filles (Marie-Marthe Pinson et Jeanne Soldé) et quatre hommes (Jacques Beauvais, David Lemoyne, Antoine Lhermite et Jacques Mousnier), ajoutées au 102 de la liste, plus M. de Maisonneuve et sœur Bourgeois, forment le chiffre de 111, qui ne laisse qu'un écart de 9 noms avec le total approximatif de 120, au compte de la sœur Bourgeois. On peut supposer que les 9 autres personnes sont les quelques filles qu'on amenait pour les marier ». Ces « quelques filles », que notre auteur estime à 9, (8) ne se marièrent pas l'année de leur débarquement. Elle se préparèrent une année durant, vraisemblablement sous la tutelle de sœur Bourgeois ou des Ursulines de Québec, aux devoirs de la vie conjugale. Voici leurs noms.

1. Jeanne Roussilier (ou Rousselière), fille de Louis et d'Isabelle Paris, de Maëze près Brouage (Char.-Inf.), mariée à 19 ans, le 3 octobre 1654 (contrat Closse 27 septembre) à Pierre Gaudin, du diocèse de Langres.

2. Catherine Lorion, fille de Mathurin et de feu Françoise Morin, de Ste-Souille (Charente-Inf.), mariée à 16 ou 18 ans, le 13 octobre 1654 (contrat Closse, 27 septembre), à Pierre Villain, du Poitou. Catherine Lorion convola successivement en justes noces avec Jean Simon, Nicolas Millet et Pierre Desautels. Sa famille vint la rejoindre à Montréal en 1658.

(6) « Histoire de la Colonie française », II, p. 203.

(7) L.cit. p. 313.

(8) La sœur Bourgeois dit qu'ils étaient 120 passagers (Cf. Faillon, « Sœur Bourgeois », I, p. 65) dont 108 soldats (Archives, I. cit. p. 311) Si l'on ajoute à 108 les 4 femmes citées plus haut et M. de Maisonneuve, il ne reste qu'un excédent de 7.

3. Catherine Hureau, fille de Jean et de Guillemine La Roussière, de la Flèche (Sarthe), mariée à 15 ans, le 13 novembre 1654 (contrat Closse, 27 septembre), à Jean Lemercher, de St-Laurent de Paris.

4. Jeanne Védie (ou Voidy), (9) fille de Michel et de Catherine Dorbelle, de St-Germain-du-Val (Sarthe), mariée à 16 ans, le 9 novembre 1654 (contrat Closse, 4 oct.), à Jean Dumay, de Dieppe.

5. Marie Dumesnil, (10) fille de feu Nicolas et de Marie Londet, de la Flèche (Sarthe), mariée à 14 ans (contrat Closse, 31 oct.), à André Charly, de Paris.

6. Jeanne Mairé, fille de Michel et de Catherine Archangère, de St-Michel de Poitiers (Vienne), mariée à 19 ans, le 9 novembre 1654 (contrat Closse, 31 oct.), à Eloi Jarry, d'Igé (Orne). Devenue veuve elle épousa Henri Perrin.

7. Marie Lorgueil, (11) fille de Pierre et de Marie Bruyère, de Cognac (Charente), mariée à 16 ans, le 23 novembre 1654, à Toussaint Hunault, de St-Pierre de Beauvais (Oise).

Les sept mariages précédents furent bénis à Montréal, les deux suivants le furent à Québec.

8. Marie Renaudin de la Blanchetière, que l'annaliste des Ursulines qualifie « fille du roi », avait été amenée au pays par M. de Maisonneuve et placée par lui aux Ursulines, où elle resta un an pensionnaire⁽¹²⁾. Elle était fille de Vincent Renaudin de la Blanchetière, doyen des procureurs au siège présidial de Nantes, et de Delle Françoise Quary, et épousa le 10 septembre 1654 (contrat Audouart, 9 septembre), un neveu du P. de Lyonne, S. J., Nicolas Levieux, éc., Sr d'Hauteville, lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée de Québec, fils de feu Nicolas, éc., Sgr de la Motte d'Esgruy et d'Hauteville, conseiller et secrétaire du conseil des finances de S.A.R. frère du roi, et de Delle Marguerite Lyonne ; M. de Maisonneuve signe au contrat. Retourné en France, Nicolas Levieux, avocat en parlement, demeurait en 1670 à Paris, rue Dauphine, paroisse St-André-des-Arts (Archives Nat. Y. 220, fo 1568).

(9) Tanguay la nomme à tort : Redié. Cf. Massicotte, *Mém. Soc. Royale*, 1913, sect. I. p. 23

(10) L'acte de mariage porte en note : « *quam D. Paulus de Chomeley anno D. 1654 secum rediens a Gallia adduxerat, traditam sibi a D. de la Dauversiere flexiat* ». Il faut lire 1653, de Maisonneuve n'étant pas revenu de France en 1654.

(11) Si l'on accepte le chiffre 7 au lieu de 9 pour les jeunes personnes amenées par soeur Bourgeois, il faudra retrancher de notre liste Marie Lorgueil et Michelle Arthus, arrivées peut-être en une autre occasion.

(12) *Les Ursulines de Québec*, I. p. 378.

9. Michelle Arthus. Cette jeune fille était de l'Anjou et M. de Maisonneuve signe⁽¹³⁾ à son contrat de mariage passé par devant Audouart, le 23 septembre 1654. Elle était fille de feu Louis Arthus et de Renée Testard, de Bousse (Sarthe) et épousa à Québec, le 5 octobre 1654, Jean Descarry dit Lehoux, de Montréal.

Dix autres filles et une veuve contractent mariage dans la colonie au cours de 1654. L'une d'elles, Marguerite Gaulin (ou Gosselin) venait de St-Martin-du-Vieux-Belesme au Perche. Mariée à Jean Crête aussi du Perche, elle paraît bien avoir été amenée par quelque colon de cette province.

Les dix autres, formaient, selon toute probabilité, le gros du contingent envoyé par la reine-mère. Nous étudierons, dans un article subséquent la question des « demoiselles » venues de France ; remarquons seulement au sujet de celles qui nous occupent que, en dépit de leur bonne condition sociale, 4 sur 10 seulement passent un contrat de mariage, ce qui laisse supposer qu'elles n'avaient rien à attendre de leurs parents, que, de plus, sauf pour 3 d'entre elles, le père au moins est dit « décédé » : de là, sans doute, l'espèce d'abandon où ces enfants se sont trouvées. Toutes, Marie Renault et Louise de Mousseau exceptées, se marient à Québec. Un mot sur chacune.

11. Michelle Leflot, fille de feu Antoine et de Marguerite (le nom de famille est en blanc à l'acte de mariage), épouse à 12 ans, le 31 août 1654, Jacques Perrot dit Ville-daigne, du diocèse de Saintes.⁽¹⁴⁾ Leur fille aînée contracta alliance avec François Jarret de Verchères.

12. Marie de Boiselle, veuve de Simon de Girou (Tanguay, dans son dictionnaire, a supprimé les particules), épouse à 27 ans, le 9 septembre 1654, Marc Bateau et meurt sans enfant en 1673.

13. Marie Godard épouse à 13 ans, le 29 septembre 1654, Toussaint Giroux.

14. Marie Renault, fille de Mathieu et de Marie Comtois (sic), de St-Paul d'Orléans (Loiret), épouse à Montréal,

(13) Les historiens du fondateur de Montréal ne mentionnent pas ce séjour de M. de Maisonneuve dans la métropole de la Nouvelle-France. Celui-ci dût se rendre à Québec pour la concession qui lui fut accordée en ce lieu le 29 septembre 1654 (« Mém. de la Soc. Hist. de Montréal », 1859, p. 73). Est-ce à cette occasion que le gouverneur consulta sur ses troubles de conscience le P. Jérôme Lallemant et en fit son directeur ? (Cf. Sœur Morin, « Annales de l'Hôtel-Dieu », p. 84).

(14) Registre des Confirmations, 1660.

le 5 octobre 1654 à l'âge de 21 ans (contrat d'Audouart, 28 septembre, où signe de Maisonneuve), Mathurin Langevin, du Lude (Sarthe). Décédée sans enfant en 1673.

15. Geneviève Longchamp, fille de Pierre et de Marie Desantes (sic), épouse à 22 ans, le 28 octobre 1654, Jacques Bilodeau, de Poitiers (15).

16. Marie-Madeleine François, fille de feu Isaac François, éc., capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, et de Delle Esther Paigne (acte de mariage) ou Pasquier, épouse 1^o à 21 ans, le 11 janvier 1655 (contrat Audouart, 16 nov. 1654), Guillaume Thibault, de Rouen ; 2^o en 1696, François Fafard.

17. Madeleine Macard mariée à 14 ans, durant l'hiver de 1654-1655, à Charles Cadieu dit Courville, probablement de Thury-Harcourt (Calvados).

-18. Nicole Rolland, fille de feu Pierre, gouverneur de la ville de Luxin (?) en Lorraine (contrat), et de Françoise Deschaux,—de St-Sulpice de Paris (acte de mar.),—épouse à 21 ans, le 8 février 1655 (contrat Audouart, 29 janvier), François Blondeau, de Nantilly, près Saumur (Maine-et-Loire). Cette jeune personne s'était d'abord donnée pour « Delle Gabrielle d'Assonville, fille de Pierre d'Assonville, gouverneur de Nancy », renseignements corrigés à l'acte et au contrat de mariage.

19. Catherine Collin, fille de Jacques et de Madeleine de Beabuse (Bobusse), de St-Germain-l'Auxerrois à Paris, épouse à 17 ans, le 7 février 1655, Claude Guyon, natif de Montagne (Orne).

20. Louise de Mousseau, fille de défunts Pierre et Marie Huet, de St-Hilaire de Paris, épouse à 20 ans, aux Trois-Rivières, le 6 avril 1655 (contrat Ameau, 29 mars,) Pierre Pellerin Sr de Saint-Amand, natif de Brouage (Char.-Inf.). Parents du P. Ambroise Pellerin, récollet.

Tel est le bilan de l'année 1654. Comme il n'est plus question, jusqu'en 1658, de nouveau contingent de filles dirigé sur le Canada, nous nous contenterons d'aligner les mariages des nouvelles arrivées en suivant l'ordre chronologique.

(15) Registre des Confirmations.

1655

Du 1er août 1655 au 19 février 1656, nos archives mentionnent 8 mariages de jeunes personnes originaires de localités fort diverses.

1. Françoise Besnard, fille de Pierre et de Catherine Riverin, de Rouvray (16), au Maine. Elle épouse à Montréal, le 30 août 1655 (contrat St-Père, 1er août), Marin Jannot, de la Chapelle-Monthodon (Aisne), puis le 20 juillet 1665, Guillaume Bouchard, de Neufchâtel (Pas-de-Calais).
2. Catherine Nau, issue d'une famille anoblie en 1605, naquit à Paris du mariage de Jacques Nau, éc., Sr de la Boissière (1618) et de Fossambault, d'abord trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Languedoc (1627), puis conseiller du roi et receveur général des finances en Berry (1645), et de Delle Catherine Granger. Envoyée en 1655 à l'hôtel-Dieu de Québec par la duchesse d'Aiguillon pour y prendre l'habit, elle en sortit bientôt (17) et épousa à Québec 1° le 5 octobre 1655, Louis de Lauzon, Sr de la Cité et 2° le 10 juillet 1659, Jean-Bte Peuvret, Sr de Menu.
3. Jeanne de Chanerlange (sic), fille d'Antoine et de Marthe Guérin, de St-Ursin de Bourges, épouse à Québec, le 25 octobre 1655, Pierre Levasseur, de Paris.
4. Marie Letard, d'origine inconnue, épouse à Québec, le 28 octobre 1655, avec le consentement de ses maître et maîtresse, Jean Roussin, veuf de Madeleine Giguère, de Tourouvre. Morte sans enfant.
5. Marie Deligny, fille de feu Robert et de Marie de la Taché, épouse à Québec, 1° le 3 novembre 1655, Louis Bidon, du diocèse de Chartres(18), et 2° en 1677 (contrat Vachon, 19 novembre) Julien Allard, veuf d'Anne Agret.
6. Marguerite Thomas, fille de Jean et de Marguerite Fredry, de Stabau (sic), pays de Liège (Belgique), épouse à Québec, le 19 novembre 1655 (contrat Badeau, 13 nov.), Jean Trudel, de Parfondeval (Orne).
7. Anne Lejonc(19), veuve de Jean Lafortune, de St-Sébastien de Nancy, épouse aux Trois-Rivières, le 16 janvier 1656, Jean Desmarais, de Brouvelle (? Brunville, Seine-Inf.).

(16) Peut-être Vouvray-sur-Huine ou Vouvray-sur-le-Loir (Sarthe).

(17) Cf. « Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec », éd. 1939, p. 83 et « Relations des Jésuites », t. 41 p. 238.

(18) Registre des Confirmations.

(19) Tanguay l'appelle Lesont. « *Dict.* » I. 189, 486, VI, 372.

Le Sr Leneuf du Hérissou, qu'elle servait, fit opposition à son mariage sous prétexte que le futur, prétendu veuf, avait encore son épouse(20). Ce couple s'éteignit sans enfant.

8. Marie-Marthe Hubert, fille de Toussaint et de Catherine Champagne, de St-Pierre en Champagne (acte de mar.) ou de Chemilly, au diocèse de Troyes, en Champagne (21) (contrat de 1673),— épousa 1° à 14 ans, à Québec, le 19 février 1656, Nicolas Gendron, du Château-d'Oléron (Char.-Inf.) ; 2° à la Ste-Famille, le 23 nov. 1671 (contrat Vachon, 8 mars 1673), Benoît Ponsart, maître-maçon, fils de défunts Robert et Marguerite Renieul, de St-Jean de Lyon.

1656

Du 8 juillet 1656 au 6 mai 1657, 8 filles et une veuve, sans parenté au Canada, y contractent alliance. Trois se rattachent à la région de La Rochelle, une vient de Liège, les 5 autres, de différents points de la France.

1. Anne Lelaboureur, fille de feu Thomas et de Marguerite Chardin (contrat) ou Bardin (acte de mar.), de Caen (Calvados), épouse à Québec, le 18 juillet 1656 (contrat, Audouart, 8 juillet), Jean Lenormand, d'Igé (Orne).

2. Antoinette Grenier, fille de Claude et de Catherine (le nom de famille manque), de St-Laurent de Paris, épouse à 18 ans, le 23 juillet 1656, Jacques Bernier, de St-Germain-l'Auxerrois, Paris.

3. Marie Pouponnelle, native du bourg de Longèves (Char.-Inf.), fille de défunts Jean et Michelle Boulet, épouse aux Trois-Rivières, le 17 août 1656 (contrat Ameau, 20 juillet), Nicolas Petit dit La Prée, natif du Gué-d'Alleré (Char Inf.).

4. Marie Jamare, fille d'André et de Marie Lambertin, de Liège, épouse à l'âge de 20 ans, le 30 juillet 1656, Pierre Duval. Sans descendance.

5. Catherine Camus, fille d'Hector et de Jacqueline Mondy, de Ste-Solenne de Blois (Loir-et Cher), épouse à 21 ans, à Québec, le 2 août 1656, Charles Gauthier de Boisverdun, de Paris.

6. Marie Chasteigné (acte de mar.), fille de Nicolas et de Catherine Sionelle (sic) de Bournevaux près La Rochelle

(20) Prévoté des Trois-Rivières, 8 janvier 1656. Musée de Québec.

(21) Nous ne connaissons pas de localité de ce nom en Champagne. Serait-ce St-Pierre-Chevillé (Sarthe)?

(? Bourneuf, Char.-Inf.), épouse à 28 ans, à Québec, le 17 août 1656, Pierre Lefebvre, de Villairs-Emery, au diocèse de Lisieux.

7. Marie Richard, fille de Siméon et de Catherine Constancineau, de la Rochelle, épouse à l'âge de 20 ans, aux Trois-Rivières, le 5 novembre 1656, François Fafard dit Desmarais, de Hotot-en-Auge (Calvados)

8. Marie Depéré, fille de Guillaume et de Marie Dartays, et veuve de N... Demonts, d'Orthez (Basses-Pyrénées), épouse à 36 ans, à Québec, le 9 novembre 1656, Thierry Delestre Sr de Vallon, d'Avesnes en Hainaut. Parente, semble-t-il des frères Arnault et Jean Péré, marchands, également d'Orthez et pour lors au Canada. Jean Péré tient sur les fonds Marie Delestre, le 21 octobre 1657.

9. Marie Pontonnier, fille d'Urbain et de Félice Jamin (sic), fut baptisée au Lude (Sarthe) le 22 janvier 1643 et épousa à 14 ans à Montréal, le 12 août 1657 (contrat St-Père, 6 mai), Pierre Gadois, natif d'Igé (Orne). Ce mariage ayant été annulé le 30 août 1660, Marie Pontonnier épousa le 3 novembre suivant (contrat Basset, 8 octobre) Pierre Martin dit Larivière, de Ste-Colombe (Sarthe), et, en secondes noces, le 5 décembre 1661 (contrat Basset, 16 octobre), Honoré Langlois, de Paris.

1657

En cette année 1657, la première voile parut devant Québec le 27 de mai. Du 29 juin 1657 au 14 avril de l'année suivante nos archives enregistrent 18 mariages de filles ou veuves récemment débarquées : 13 sont de la région de la Rochelle, 4 de celle de Paris, une de la Touraine.

Le 10 avril 1657, paraissait devant maître Abel Cheronnier, notaire à La Rochelle, l'armateur François Perron, marchand et co-proprétaire du «Taureau», (22) dont était capitaine Elie Tadourneau. Il s'engageait à conduire à Québec pour y servir 15 personnes dont 6 filles. Toutes s'établiront au Canada. Voici leurs noms.

1. Hélène Cartier, native de la paroisse de St-Louis à La Rochelle, (23) était issue de Pierre et de Marie Lefebvre.

(22) Ce navire reprend la mer à Québec le 26 septembre. *Journal des Jésuites*, p. 220.

(23) La Rochelle n'avait pas de paroisse sous ce vocable. Peut-être s'agit-il de St-Louis de Rochefort, au diocèse de la Rochelle.

Elle épousa à Québec, le 31 juillet 1657 (contrat Audouart, 8 juillet), Pierre Paillereau, fils de feu Pierre et de Françoise Micou (acte de mar.) ou Micourt (contrat), de Villedoux (Char.-Inf.) et décéda sans enfants.

2. Jeanne Garnier, fille de Sébastien et de Marie Roux, de St-Denis-d'Oléron (24) (Char.-Inf.) se maria quatre fois : 1° le 30 juillet 1657 (contrat Audouart, 22 juillet) à René Maheu, de Réveillon (Orne) ; 2° le 21 avril 1659 (contrat Audouart, 20 avril), à Louis Delamarre, fils d'Adrien et de Marie Lebec (acte de mar.), de Pitres (Eure) ; 3° le 24 janvier 1663 (contrat Audouart, 12 janvier), à Pierre Gendreau (Gendron), de St-Denis-d'Oléron ; 4° en 1679 (contrat Auber, 22 octobre), à Jacques Barbeau(25). Les trois premières unions furent fécondes.

3. Suzanne Duval, native de Soubise(26) (Char.-Inf.) était fille d'Elie (alias Pierre) Duval, matelot, et de Suzanne (alias Elisabeth) Raveau. Elle épousa aux Trois-Rivières, le 6 août 1657, Elie Hanctin, de Honfleur, qui fut tué par les Iroquois et inhumé le 24 août 1661. Le 24 septembre suivant, elle passa un contrat de mariage, qui fut rescindé, avec Jacques Loiseau dit Grandinière (Ameau, not.), puis épousa, le 16 mai 1662 (contrat Ameau, 14 mai) Mathieu Proutot dit Larose, de St-Sauveur de la Rochelle. La dernière mention de cette famille est du 21 mai 1663 (Ameau, not.).

4. Marie Pavie, native du Château-d'Oléron (Char.-Inf.), fille de Christophe et de Madeleine Nadeau, épouse en 1657 (contrat Audouart, (27) 19 août), Jean Magneron (Mignerou), fils de Pierre et de Marie Guilminette, de Mougon (Deux-Sèvres).

5. Anne Bouyer (non Boyer), née de Pierre, bourgeois de la Rochelle, et de Catherine Vinet, fut baptisée à Notre-Dame de Cougne, le 2 décembre 1632 et épousa en 1658 (contrat Ameau, not. aux Trois-Rivières, 14 mai) Pierre Pineau dit Laperle, natif de St-Ouen au Mans (Sarthe).

(24) Tanguay la fait venir par erreur de la Rochelle (*Dict. I*, 168) et de St-David, au diocèse de Saintes (*Ibid.*, p. 262).

(25) Au tome II de son *Dict.* p. 111, Tanguay attribue faussement à Jacques Barbeau les enfants issus des mariages antécédents de Jeanne Garnier, et fait mourir celle-ci en 1665, la confondant avec une homonyme (Cf. *Dict. I*, p. 253).

(26) Son contrat de mariage avec Jacques Loiseau la dit : « native de St-Aignan, près La Rochelle ». Soubise est du canton de St-Agnant-les-Marais.

(27) Nos renseignements sont empruntés à ce contrat que Tanguay (*Dict. I*, p. 431) a assez mal lu.

Anne Bouyer fut rejointe aux Trois-Rivières par sa sœur cadette, Marie, qui épousa en 1663 Jean Bellet Sr de la Chaussée.

6. Marie Drouillard, native de Villemorin (Char.-Inf.), était fille de Jacques Drouillard et de Marie Planchard. Elle épousa aux Trois-Rivières, le 13 juillet 1659 (contrat Aneau, 14 juin 1660, illisible), Pierre Dizy, de Rouen.

Les autres filles de la région de la Rochelle sont les suivantes :

7. Marie Godeau, fille de feu Paul et de Jeanne Ardouin, fut baptisée à St-Barthelemy de La Rochelle le 2 avril 1643 et épousa, le 6 août 1657, Pierre Petit, passementier, d'Au-neuil (Oise). A son contrat de mariage, passé par Peuvret, not. le 7 juillet, stipule pour la future Louis Théandre Char-tier de Lotbinière, fondé de procuration (Teuleron, notaire à La Rochelle, 15 avril 1657) de Marie Cappin, veuve de Martin Poirier, marchand, tante de la future.

Marie Godeau mourut sans enfant et fut inhumée au Château-Richer, le 21 avril 1662.

8. Jeanne Vignaud, fille d'Abel et de Suzanne Bonneau, de Briou (Brioux-sur-Boutonne, Deux-Sèvres), épousa : 1° à Québec, le 31 juillet 1657, Jacques Greslon, fils de Jacques et de Catherine Foveau (contrat), de St-Sornin de Poitiers ; au contrat passé le 15 par Audouart, not., assiste Marie Couil-lard, femme de François Bissot, maîtresse de la future ; 2° le 16 octobre 1679 (contrat Vachon, 9 octobre), Philippe Poi-tiers, de Mortagne-sur-Gironde (Char.-Inf.).

9. Anne Joppy, fille de Jean et de Marie Bouru, de Brou-age (Char.-Inf.) épouse à Québec, le 13 septembre 1657 (con-trat, Audouart, (28) 26 nov. 1660), Georges Cadoret, de Vannes (Morbihan). Elle décéda sans enfant avant 1687.

10. Ozanne Achon, fille de Jean et d'Hélène Regourte (acte de mar.), de Puyravault (Char.-Inf.), (29) épouse à Québec, le 2 octobre 1657 (contrat Auber, 19 septembre), Pierre Tremblay, laboureur, de Randonnai (Orne).

11. Marie Parenteau, fille de feu Antoine et d'Anne Brisson, de St-Nicolas de la Rochelle, épouse à 16 ans, le 3 octobre 1657 (contrat Audouart, 1er octobre), Robert Ga-gnon, de la Ventrouze (Orne).

(28) Ce contrat se trouve aux Insinuations de la Prévôté de Québec.

(29) Jacques Achon, frère d'Ozanne, se dit de Chambon, diocèse de Saintes à son contrat de mariage (Auber, 4 décembre 1667). Les deux communes de Puyravault et de Chambon sont voisines.

Une de ses sœurs, aussi appelée Marie, épouse en 1671 (contrat Becquet, 14 septembre), Antoine Fauvel.

12. Catherine Fourestier, fille de Jean et de feu Julienne Coiffé, de la Rochelle, épouse à 20 ans, aux Trois-Rivières, le 19 novembre 1657, Jacques Ménard, du bourg de Mervan (30).

13. Jeanne Sinallon ou Civallon, fille de défunts Pierre et Louise Pillot, de Notre-Dame de Cougne, La Rochelle (31), épousa à Québec, le 17 novembre 1658 (contrat Peuvret, 14 avril), Symphorien Rousseau, fils de défunts Mathurin et Françoise Cormereau (contrat), de St-Romain-de-Beaumont (Char.-Inf.).

De la région parisienne vinrent les suivantes :

14. Marie Houdin (contrat) ou Odin (acte de mar.), fille d'Antoine et de Madeleine de la Busière, de St-Médéricq (St-Merry), Paris, épouse à 14 ans, à Québec, le 13 août 1657, François Gariépy, de la ville de Montfort (Landes). Assistent au contrat passé par Audouart, le 15 juillet, Guillaume Poulet, capitaine de navire, et Guillaume Vignal, chapelain des Ursulines.

15. Nicole Duchesne, fille de François et de Marie Nolet, de Villevaudé (Seine-et-Marne), épouse à Montréal, le 3 septembre 1657 (contrat St-Père, du 23 août) Jacques Delaporte, de Nocé (Orne).

16. Jeanne de Vauvilliers, marraine à Québec, le 21 octobre 1657, de Jeanne Chalut, fille de Pierre et de Marie Bonnin, était fille de Jean et de Claude Charles, du faubourg St-Victor à Paris. Elle épousa à Montréal, le 24 novembre 1659 (contrat sous seing privé, 14 novembre), Bénigne Basset, aussi de Paris. De leurs six enfants ayant survécu, l'une, Angélique, entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal ; les autres transportèrent au foyer les observances de la vie religieuse et décédèrent sans enfant (32).

17. Marguerite Picard (appelée parfois Picaud, par erreur), compagne de Marguerite Bourgeois, ouvrit avec elle la première école à Villemarie, le 25 novembre 1657 (33). Elle était fille de Jean-Michel Picard, maître peintre, domicilié place Dauphine, paroisse St-Barthélemi, Paris, et de feu Marie Hulin (acte de mar.) ou Aulin (contrat) et épousa

(30) Mervent (Vendée) ou Mervans (Saône-et-Loire).

(31) Le contrat le dit : « de St-Maurice, près la Rochelle ». Cette localité fait actuellement partie de la ville.

(32) Cf. Sœur Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 21.

(33) Drummond, « La Vén. Mère Marguerite Bourgeoys », trd. Bruneau, Montréal, p. 53.

à Montréal, le 12 novembre 1658 (contrat Basset, le 5), Nicolas Godé, d'Igé. De ce mariage naquit, entr'autres, Francoise, 9ème supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal. (34)

18. Marie Rouer (Roy ou Rey), fille de Pierre et de Vincente Bastard, et veuve de Nicolas Dubois, de la Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire), passa contrat de mariage le 25 mars 1658 (Peuvret, not.) avec Benoît Ponsard, fils de défunts Nicolas et Marguerite Raveau, de la ville de Clugné (? Colligny) en Lyonnais. Ce contrat fut annulé et Marie Rouer épousa à Québec, le 15 septembre 1661 (contrat Audouart, 17 juillet), Etienne Rageot, de St-Cyr en Forez. On ne trouve plus traces de Marie Rouer, non plus que de son fils Urbain Dubois.

BERNEVAL.

(34) Cf. Sœur Morin, 1. c. p. 20 ss.

UN SERMON DE MONSEIGNEUR PLESSIS

Pendant son séjour à Québec, en 1791-1792, lady Simcoe, quoique protestante se rendit plusieurs fois à la cathédrale. Le jour de Noël de 1791, en compagnie de madame Baby, elle entra à la cathédrale, à cinq heures du matin, afin de voir l'illumination de l'autel principal. Pour ceux et celles qui n'ont pas vu les grandes cathédrales catholiques d'Europe, dit-elle, le spectacle valait la peine d'être vu. La musique et le chant à la cathédrale impressionnèrent madame Simcoe, mais les peintures lui parurent détestables. Le plaisir de madame Simcoe fut un peu gâté par le froid qui régnait dans l'église. Il faut se rappeler qu'à cette époque les églises canadiennes n'étaient pas encore chauffées. Elle remarque que malgré que l'église ne soit pas chauffée elle est continuellement remplie de fidèles à toute heure du jour.

Le jour des Rois, madame Simcoe retourna à la cathédrale, toujours en compagnie de son amie, madame Baby. L'évêque de Québec assistait à l'office et madame Simcoe décrit minutieusement ses vêtements religieux. Le sermon fut fait par l'abbé Plessis, qui venait justement d'être nommé curé de Québec, et la mémorialiste, qui parlait le français comme sa propre langue, écrit que cette pièce d'éloquence lui plut beaucoup. Mgr Plessis n'était pas un orateur au sens ordinaire du mot mais il avait le don de se faire comprendre et de se faire apprécier.

UNE LETTRE DE JEAN-THOMAS TASCHEREAU

Québec, le 23 mai, 1808

Monsieur,

Vous avez appris, sans doute, que j'ai perdu mon élection dans le comté de Dorchester, par les intrigues et les mensonges du juge De Bonne et de M. Perrault, greffier. Voilà trois mois que ces deux personnes travaillent dans ce comté pour m'en faire renvoyer et je n'ai découvert cela que le second jour du poll, où en m'informant des raisons pour lesquelles les électeurs étaient contre moi, on me rapporta les bruits que le juge et le greffier y avaient fait courir. Les électeurs commencent à voir qu'ils ont été trompés, mais il n'est plus temps, le plus grand nombre de voix sont données, aussi ai-je abandonné le poll à la Pointe-Lévy. On me dit que quelques habitans au désespoir de voir mon élection perdue par le mensonge, travaillent encore à me réélire, mais c'est en vain ; le but de ces deux messieurs est d'éloigner de la Chambre tous les membres qui n'approuvent pas leur conduite et sont assez fermes pour résister à leur système avilissant. Vous seriez surpris d'entendre tous les moyens dont ils se servent ; c'est en vérité une honte.

Quoique j'aie perdu mon élection je n'ai point perdu le désir de servir ma patrie dans la chambre, et je vois plus que jamais la nécessité d'avoir quelques membres anciens résidens à Québec pour veiller leurs mesures, et pour donner la marche parlementaire aux nouveaux qui seront en grand nombre cette année. Je vous prie donc de me recommander dans quelque comté de votre district, vous connaissez mes sentimens et mes travaux dans la Chambre d'assemblée ; vous avez été témoin que dans les comités spéciaux j'ai beaucoup travaillé et vous savez combien il est nécessaire qu'il y ait quelque personne avisée à la marche parlementaire pour assister les bons membres. Je vous prie de conférer à ce sujet avec MM. Durocher, Chaboilles, Viger et autres Messieurs respectables de Montréal afin qu'ils veuillent me recommander. On me dit que je suis recommandé dans un comté de notre district, mais je crains que la recommandation ne soit arrivée trop tard d'ailleurs vous saurez sans doute si je puis être dans quelque comté — Je vous prie de me favoriser d'une réponse par la prochaine poste.

Veillez recevoir mon compliment le plus sincère sur votre réélection unanime. Ce choix de la part d'une ville éclairée vous fait beaucoup d'honneur et rend justice à votre mérite et à vous-même dans la chambre d'assemblée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec considération
Votre très humble et
obéissant serviteur,
(Signé) J. T. TASCHEREAU(1)

(1) Lettre communiqué par l'honorable M. L.-A. Taschereau.

REPONSE

L'Uniforme porté par les élèves des Ursulines.— Avant 1834, les *Annales* ne font mention d'aucun uniforme. Cette année, la robe brune et le tablier noir furent adoptés pour l'hiver et la robe blanche l'été, les dimanches et fêtes.

Un prospectus de 1847 donne le renseignement suivant : « Remarks. The uniform dress on Sunday and Holidays is a white India muslin gown, in summer ; and one of tartan in winter. On all other throughout the year, the uniform is a dress of tartan. »

Suit le détail de la garde-robe : « 2 white dresses of India muslin ; 6 white tuckers of jaconet ; 2 dresses of tartan ; 2 caps of bobbinet ; 2 ditto of muslin (for the chapel) ; 6 pairs of grey worsted stockings ; 3 pairs of leather shoes. »

Vers 1876 l'uniforme se composait d'un corsage et d'une jupe d'un gris pâle. L'été, le corsage était blanc. Puis vint de nouveau la robe de tartan (« plaid ») écossais aux couleurs assez variées mais non trop voyantes. Enfin vers 1890 la robe noire uniforme fut de rigueur les jours de paroisses jusqu'en 1912 où on l'exigea quotidiennement.

QUESTIONS

Mgr de Laval, après avoir reposé dans la cathédrale de Québec pendant plus d'un siècle et demi a été inhumé dans la chapelle du Séminaire de Québec. Par son testament ou autrement, avait-il demandé à être inhumé dans la chapelle du Séminaire ?

PAT.

On parle d'une *exposition* tenue à Québec par l'intendant Gilles Hocquart. Où trouverais-je mention de cette exposition dans la correspondance de Hocquart ?

XXX